

En 2012, plus de 25 000 enseignants demandent une nouvelle ou une première académie d'affectation. Un tiers d'entre eux sont des néo-titulaires, ex-stagiaires obtenant leur première affectation en tant que titulaires. Les autres, titulaires depuis un an ou plus, obtiennent pour moitié une nouvelle académie d'affectation. L'analyse de la mobilité des enseignants permet de mettre en évidence différents profils d'académie. Les académies de Rennes et du Sud-Ouest de la France sont très demandées et très peu d'enseignants souhaitent en partir. Celles de banlieue parisienne sont moins demandées et caractérisées par un fort turnover; plus de la moitié des enseignants en début de carrière y sont affectés. On observe de nombreuses situations intermédiaires entre ces deux types d'académies. Les enseignants quittent en général leur académie pour rejoindre des académies voisines ou au moins aussi attractives.

L'attractivité des académies pour les enseignants du second degré public en 2012

Solène HILARY et Alexandra LOUVET, DEPP A2

En 2012, plus de 25 000 enseignants et assimilés* (*voir encadré « Sources, champ, définitions »*) ont participé au mouvement interacadémique, qui permet d'attribuer une académie aux enseignants fonctionnaires du second degré public (*voir encadré « L'affectation des enseignants et assimilés »*). Un peu moins d'un tiers d'entre eux sont des enseignants néo-titulaires* : stagiaires l'année précédente, ils accèdent à la rentrée 2012 à leur première affectation en tant que titulaires et sont à ce titre obligés de participer au mouvement. Ils sont affectés dans une académie qu'ils ne quitteront, comme les autres titulaires*, que s'ils en font la demande et si celle-ci aboutit.

Le mouvement interacadémique est complété par le mouvement spécifique et le mouvement Éclair (qui n'a pas été reconduit en 2013). Ils permettent à des enseignants de candidater directement dans des établissements, éventuellement situés hors de leur académie d'origine, sur des postes nécessitant des compétences particulières ou en éducation prioritaire.

En 2012, tous ces mouvements ont permis d'affecter l'ensemble des néo-titulaires dans une académie, qui peut éventuellement être celle où ils ont fait leur stage, et de réaffecter près de la moitié des titulaires aspirant à la mobilité, soit plus de 15 000 enseignants.

Les académies sont inégales face à cette mobilité des enseignants. Plus ou moins demandées – en premier vœu ou moins bien classées –, leur accessibilité varie selon le nombre de demandes d'entrées et la quantité de postes à pourvoir. Cette dernière dépend de l'ampleur des départs, qui se répartissent principalement entre départs en retraite et changements d'académie. Le nombre de demandes de sortie, ainsi que leur taux de réussite, varient beaucoup d'une académie à l'autre, tout comme la part des départs en retraite parmi les postes libérés*. Les néo-titulaires ne sont pas répartis de manière homogène : ils sont peu nombreux à être affectés dans les académies très demandées, plutôt obtenues par des enseignants plus expérimentés, et sont pour beaucoup envoyés dans les académies fuies par les titulaires. Dans certaines académies, des demandes d'affectation de titulaires non satisfaites coexistent avec des affectations de néo-titulaires hors de leur liste de vœux. Cela s'explique par le fait que ces enseignants n'exercent pas dans les mêmes disciplines et que les besoins par discipline au sein d'une même académie sont différents.

Un continuum est observé entre l'académie de Rennes, particulièrement attractive, et celle de Créteil, qui rencontre des

* Remarque : les termes suivis d'un astérisque sont définis dans l'encadré « Sources, champ, définitions ».

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Directrice de la publication : Catherine Moisan

Secrétaire de rédaction : Marc Saillard

Maquettiste : Frédéric Voiret

Impression : DEPP/DVE

DEPP, Département de la valorisation et de l'édition

61-65 rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15

depp.diffusion@education.gouv.fr

ISSN 1286-9392

difficultés à recruter des volontaires. Quand un enseignant titulaire demande à quitter l'académie de Rennes, quinze souhaitent la rejoindre et seuls 3 % des entrants y sont néo-titulaires. Dans l'académie de Créteil, au contraire, les demandes de sorties des titulaires sont plus de trente fois plus nombreuses que celles d'entrée et 77 % des entrants y sont néo-titulaires. En s'appuyant sur les dimensions exposées (voir encadré « Méthodologie »), il est possible de regrouper les académies de France métropolitaine autour de trois grands pôles : les académies peu attractives, les académies attractives et les académies moyennes (carte 1). Les académies d'outre-mer présentent un profil spécifique.

LES ACADÉMIES PEU ATTRACTIVES

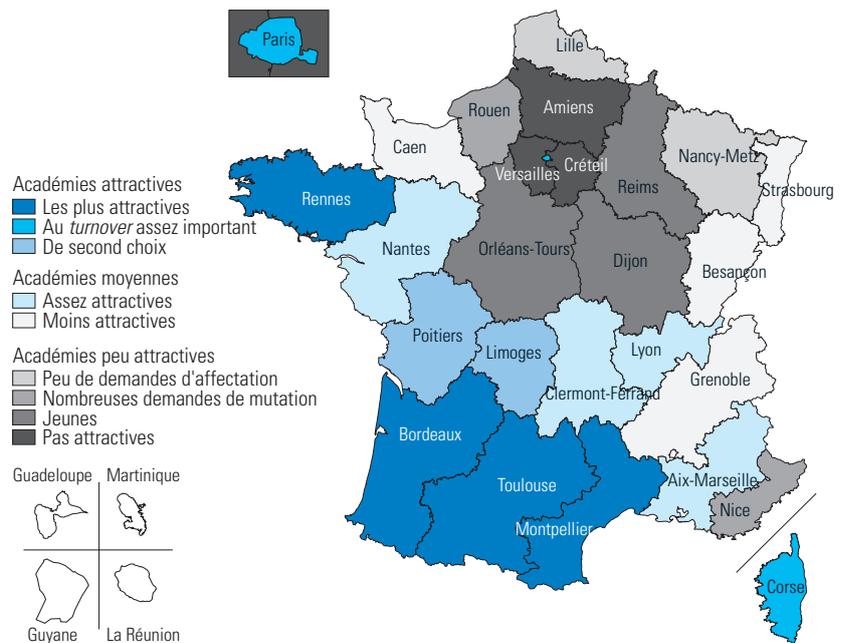
Peu demandées, ces académies peinent à compenser les nombreux départs d'enseignants titulaires, principalement dus aux départs en retraite et aux sorties vers d'autres académies. Une part importante des entrants sont des néo-titulaires, qui ne les avaient parfois pas classées dans leurs vœux. Les titulaires qui y sont affectés ne les avaient souvent pas placées en premier choix.

Les académies de Créteil, Versailles et Amiens, particulièrement peu demandées et que beaucoup d'enseignants souhaitent quitter, présentent ces caractéristiques de manière particulièrement marquée. Elles sont plus ou moins atténuées dans les autres académies de ce groupe.

Les académies de Créteil, Versailles et Amiens accueillent près de la moitié des néo-titulaires...

Les académies de Créteil, de Versailles et dans une moindre mesure celle d'Amiens, se caractérisent par la jeunesse de leurs enseignants et l'importance qu'y ont les néo-titulaires. Les enseignants titulaires de l'académie de Créteil sont âgés en moyenne de 40 ans et demi au 1^{er} septembre 2012, ceux de Versailles et d'Amiens d'environ 43 ans, alors qu'ils sont âgés de près de 45 ans dans les autres académies. Plus de 10 % des enseignants titulaires de ces trois académies ont 30 ans ou moins. La proportion d'enseignants débutants y est particulièrement élevée : alors que l'on compte un néo-titulaire pour plus de quatre-vingts

CARTE 1 – Typographie des académies



Sources : MEN-MESR DEPP, DGRH

titulaires dans le reste de la France, un enseignant sur vingt est néo-titulaire à Créteil, un sur vingt-deux à Versailles et un sur trente à Amiens. Près de la moitié des néo-titulaires sont affectés dans ces académies alors qu'elles représentent moins de 20 % des effectifs enseignants et des premiers vœux de néo-titulaires. De ce fait, presque tous ceux qui souhaitent y être affectés y parviennent : 92 % de ceux ayant demandé en premier vœu l'académie d'Amiens ont obtenu satisfaction (tableau 1); cette proportion atteint 98 % pour les académies de Créteil et de Versailles. Mais ces néo-titulaires ne sont pas suffisamment nombreux pour combler les besoins en enseignants de ces académies peu demandées par les titulaires. Entre la moitié et les deux tiers des enseignants débutants qui y sont affectés n'ont pas demandé leur nouvelle académie en premier vœu. Une part importante d'entre eux a été affectée dans le cadre de la procédure d'extension des vœux (voir encadré « L'affectation des enseignants et assimilés »).

... et plus de la moitié des demandes de mobilité des titulaires en sont issues

L'ampleur de ces affectations par défaut explique en partie l'importance de la mobilité observée dans ces académies et donc la nécessité d'un renouvellement constant. Lors du mouvement 2012, 13 % des enseignants titulaires de l'académie de Créteil demandent à être affectés dans une autre

académie, 11,6 % dans celle de Versailles et 7,9 % dans celle d'Amiens. Un tiers d'entre eux obtient une mutation. Plus d'un quart de la mobilité observée dans ces académies concerne des enseignants titulaires depuis deux ans ou moins. Les enseignants exerçant depuis plusieurs années en éducation prioritaire y connaissent des taux de mobilité particulièrement élevés. Les enseignants de banlieue parisienne sont plus de 19 % à changer d'académie lorsqu'ils atteignent le seuil de cinq années d'exercice dans un même établissement d'éducation prioritaire, seuil qui leur permet de bénéficier d'un bonus de points lors du mouvement interacadémique. Ce taux n'atteint pas 5 % pour les enseignants bénéficiant du même bonus ailleurs en France.

Les nombreuses demandes de sortie* ne sont pas compensées par des demandes d'affectation de titulaires : on compte entre 12 et 31 fois plus de demandes de sortie que de demandes d'entrée* dans ces académies. Le déficit généré par les mutations de titulaires et les départs en retraite est comblé par l'affectation de néo-titulaires, qui représentent plus des trois quarts des entrants. Le turnover est assez important : près de 15 % des enseignants y exercent depuis moins de trois ans, ce qui est le cas de moins de 10 % des enseignants affectés ailleurs en France métropolitaine. Les départs sont principalement concentrés sur les premières années d'exercice :

la différence entre les taux de mobilité académiques s'amenuise à mesure que l'ancienneté augmente : seul 1,4 % des enseignants de Créteil, Versailles et Amiens ayant plus de quinze ans d'ancienneté changent d'académie à la rentrée 2012.

Un turnover relativement important dans les académies de Reims, Dijon et Orléans-Tours

Les académies de Reims, Dijon et Orléans-Tours présentent des caractéristiques similaires mais atténuées. Ces académies accueillent majoritairement des néo-titulaires, qui auraient souvent préféré être affectés dans une autre académie. Les aspirations au départ sont importantes : entre 3,7 % et 5,4 % des titulaires demandent une nouvelle affectation. Le rapport entre nombre de demandes d'entrée et de sortie des titulaires y est moins déséquilibré que dans les académies de Créteil, Versailles et Amiens, tout en restant défavorable.

Des demandes de départ de Rouen et Nice relativement nombreuses

Si elles présentent des similitudes avec celles de Dijon, Orléans-Tours et Reims, les académies de Nice et Rouen sont sensiblement plus attractives. Elles sont notablement plus demandées en premier vœu et représentent plus souvent le premier choix des enseignants qui y sont affectés. C'est le cas de près de 75 % des néo-titulaires et de 80 % des titulaires y entrant, alors que seulement 60 % des néo-titulaires et 70 % des titulaires nouvellement affectés dans les académies de Dijon, Orléans-Tours et Reims avaient placé leur académie en premier choix. L'aspiration à la mobilité y est cependant assez forte : elle s'élève à près de 3 % en 2012.

Lille et Nancy-Metz, des académies assez peu demandées

Les académies de Lille et de Nancy-Metz présentent un profil assez différent des académies qui viennent d'être évoquées. Elles sont relativement peu demandées, mais les besoins de nouveaux enseignants y sont faibles du fait, entre autres, de la réduction significative de leurs effectifs enseignants. Beaucoup de ceux qui y sont affectés, en grande partie néo-titulaires, ont placé ces académies en premier vœu. Les demandes de changement d'affectation des enseignants titulaires qui y exercent sont

peu nombreuses : moins de 2 % d'entre eux demandent une nouvelle académie et les mutations représentent moins d'un quart des postes libérés. Les demandes de sortie y aboutissent plus souvent que dans la plupart des académies déjà évoquées. L'académie de Lille est plus facile à obtenir que celle de Nancy-Metz, où les demandes d'entrée font plus que compenser les demandes de sortie.

LES ACADEMIES ATTRACTIVES

Les académies attractives sont très demandées et difficiles à obtenir. Les néo-titulaires, qui bénéficient en général de moins de points que les titulaires, y sont peu affectés. Peu d'enseignants souhaitent en partir et la majorité des départs sont des départs en retraite.

Les académies de Rennes et du Sud-Ouest de la France sont les plus demandées et les enseignants qui y sont affectés souhaitent y rester. Leurs caractéristiques se retrouvent de manière plus ou moins atténuée dans les autres académies de ce groupe.

Les académies de Rennes et du Sud-Ouest de la France sont très demandées

Peu d'enseignants titulaires demandent à partir des académies de Rennes, Bordeaux, Toulouse et Montpellier : entre 0,7 % à Rennes et 1,8 % à Montpellier. Dans plus de 60 % des cas, ces demandes aboutissent. Ce taux est de seulement 52 % à Toulouse, où les enseignants demandent des académies particulièrement prisées. Dans ces académies, plus des deux tiers des libérations de poste sont dus à des départs en retraite.

Pour chaque demande de sortie de l'académie de Montpellier, on dénombre plus de quatre demandes d'entrée d'enseignants titulaires. Toulouse et Bordeaux comptent respectivement sept et neuf fois plus de demandes d'entrée que de demandes de sortie. Rennes est la plus demandée : quinze enseignants titulaires demandent à y entrer quand un souhaite en partir.

Ces académies, où les postes en éducation prioritaire sont moins fréquents qu'ailleurs, représentent plus de 43 % des premiers vœux de titulaires alors qu'elles n'abritent que 23 % des enseignants. Elles sont

difficiles à obtenir : seulement 25 % à 30 % des enseignants titulaires ayant demandé à y être affectés en premier choix obtiennent leur mutation. Seuls 10 % des enseignants titulaires qui y sont affectés auraient préféré une autre académie. Le fait qu'elles soient particulièrement recherchées par les titulaires explique que moins d'un quart des entrants soit des néo-titulaires et que les enseignants y entrent en moyenne plus tard que dans les autres académies métropolitaines.

Paris et la Corse, académies attractives au turnover important

L'académie de Paris est atypique. Elle partage avec celles de Rennes et du Sud-Ouest une forte attractivité : trois enseignants demandent à y entrer quand un demande à en sortir. Elle est aussi difficile à obtenir en premier vœu que l'académie de Rennes pour les titulaires et même plus difficile pour les néo-titulaires. Mais si 90 % des titulaires qui y sont affectés l'ont placée en tête de leurs choix, plus d'un tiers des néo-titulaires aurait préféré être affecté ailleurs. Peu d'établissements y sont classés en éducation prioritaire, contrairement à ce qui est observé dans ses académies adjacentes, Créteil et Versailles, où exerçaient au moment de leur mutation plus de 70 % des nouveaux enseignants titulaires parisiens (*voir encadré « Les mouvements entre académies »*).

En revanche, la proportion d'enseignants souhaitant quitter Paris est élevée : 3,4 % de ses enseignants souhaitent en partir, soit deux à cinq fois plus que dans les académies les plus attractives. Le taux de réussite de ces demandes de sorties est relativement faible. La population enseignante parisienne apparaît ainsi hétérogène : composée à la fois d'enseignants souhaitant faire toute leur carrière à Paris et d'enseignants souhaitant quitter la ville après quelques années d'exercice.

La Corse, académie bénéficiant d'un traitement spécifique lors du mouvement, présente de nombreuses similitudes avec la situation parisienne. Elle est attractive : quatre enseignants demandent à y entrer quand un cherche à la quitter. Les deux tiers des nouveaux entrants sont des titulaires. Comme à Paris, les enseignants y sont assez mobiles, mais pour des raisons différentes :

seuls 2,2 % d'entre eux souhaitent intégrer une nouvelle académie dans le cadre du mouvement interacadémique, mais il est très facile d'en sortir puisque les trois quarts des demandes de sortie aboutissent.

Limoges et Poitiers, académies attractives mais de second choix dans les listes de vœux

Comme les autres académies attractives, les académies de Limoges et Poitiers sont difficiles à obtenir et accueillent principalement des titulaires exerçant depuis plusieurs années. Mais une part non négligeable de leurs nouveaux enseignants aurait préféré une autre académie. Elle atteint presque 40 % chez les néo-titulaires. Dans l'académie de Limoges, seuls 75 % des titulaires sont affectés dans le cadre d'un premier vœu. Les autres enseignants nouvellement affectés à Poitiers et Limoges visent les académies les plus attractives qui leur sont adjacentes. Ceci explique qu'en 2012, si seulement 1,8 %

des titulaires demandent à quitter l'académie de Poitiers et 2,7 % celle de Limoges, ils ne sont respectivement que 44 % et 41 % à obtenir leur mutation.

LES AUTRES ACADÉMIES DE FRANCE MÉTROPOLITAINE : DES ACADÉMIES « MOYENNES »

Les académies restantes occupent des positions moyennes. Les académies de Besançon, Caen, Strasbourg et Grenoble sont sensiblement moins attractives que celles de Lyon, Aix-Marseille, Nantes et Clermont-Ferrand. Le rapport entre nombres de demandes d'entrée et de demandes de sortie est compris entre 1,5 et 1,9 dans les premières et supérieur à 2 dans les autres, il dépasse même 3 dans les académies de Nantes et de Clermont-Ferrand. Chaque année, environ 1 % de leurs enseignants quittent ces académies pour enseigner ailleurs.

La part de néo-titulaires parmi les entrants des académies de Besançon, Caen, Strasbourg et Grenoble est également sensiblement plus élevée que dans les quatre autres académies.

DES ENTRANTS AUX CARACTÉRISTIQUES ATYPIQUES DANS LES ACADÉMIES D'OUTRE-MER

Les enseignants originaires des académies des départements d'outre-mer, ou qui y ont des liens familiaux, bénéficient d'un bonus de points important. Ce bonus est en grande partie à l'origine du profil particulier des entrants de ces académies, caractérisé par un taux de réussite des demandes d'affectation des néo-titulaires très supérieur à celui des titulaires. Ce bonus rend difficile la mutation d'un métropolitain dans ces académies et permet à ceux qui en bénéficient d'y être affectés relativement facilement. Ainsi, 47 %

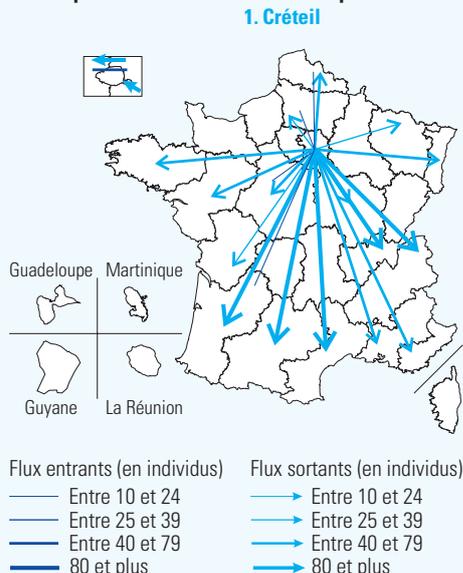
Les mouvements entre académies

En général, un titulaire mobile rejoint une académie au moins aussi attractive que celle où il exerçait ou une académie voisine. Les enseignants sortant des académies d'Île-de-France se répartissent dans toutes les académies.

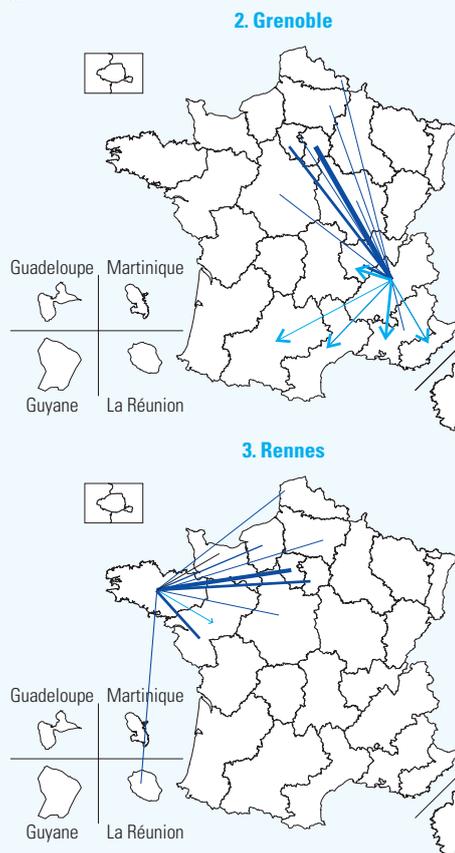
Ainsi, la plupart des rares enseignants titulaires arrivant à Créteil (carte 2), académie peu attractive, sont originaires des académies de Paris et Versailles. Ces académies sont également la première destination de ceux qui quittent l'académie de Créteil, mais elles n'accueillent qu'un sortant sur cinq.

L'académie de Grenoble, représentative des académies moyennes, accueille à la fois des enseignants issus d'académies voisines (20 % des nouveaux entrants), souvent plus attractives comme celle de Lyon, et des académies peu attractives. Les sortants de l'académie de Grenoble sont dans plus de 40 % des cas affectés dans les académies voisines.

CARTE 2 – Principaux flux entrants de titulaires pour les académies de :



Rennes, l'académie la plus attractive, se caractérise par des flux sortants extrêmement faibles, principalement à destination de l'académie de Nantes. Une nouvelle fois, les entrants sont principalement originaires des académies de Versailles et Créteil : quatre sur dix sont dans ce cas. Plus d'un cinquième des enseignants nouvellement affectés dans cette académie exerçaient auparavant à Caen et Nantes, académies limitrophes. Les autres entrants se répartissent entre les académies restantes.



Remarque : ne sont représentés que les flux comportant au moins 10 personnes, sauf pour les flux sortants de Créteil, qui ne sont représentés qu'à partir de 40 personnes.

Sources : annuaires EPP 2012-2013

des néo-titulaires candidats à une affectation à la Réunion obtiennent satisfaction quand ils ont placé cette académie en premier vœu. Ce n'est le cas que de 13 % des titulaires dans la même situation.

Les académies d'outre-mer sont inégalement accessibles : la Réunion, et dans une moindre mesure la Martinique sont particulièrement difficiles à obtenir. Plus de 85 % des titulaires affectés dans l'une de ces deux académies l'avaient placée en premier vœu. La Guadeloupe est plus facile à obtenir : plus de la moitié des demandes de titulaires y connaissent une issue favorable, mais 46 % des enseignants auraient préféré être affectés dans une autre académie, le plus souvent la Réunion ou la Martinique. Ceci explique que les demandes de mobilité soient deux fois plus fréquentes en Guadeloupe qu'à la Réunion.

La Guyane se distingue nettement : environ un enseignant sur huit souhaite en partir, plus de la moitié y parvient. Ses enseignants titulaires ont une ancienneté particulièrement faible : plus de 40 % d'entre eux y exercent depuis cinq ans ou moins, alors que c'est le cas de moins de 17 % des enseignants des autres académies d'outre-mer ■

pour en savoir plus

– « La mobilité géographique des enseignants du second degré public », *Note d'Information* 13.18, septembre 2013.

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

L'affectation des enseignants et assimilés

Les enseignants et assimilés peuvent être affectés dans des académies où des postes ont été libérés dans leur discipline, soit par des enseignants obtenant eux-mêmes une mutation (environ 35 % des postes libérés), soit par des enseignants quittant leur fonction, suite à un départ en retraite (plus de la moitié des postes libérés), une évolution professionnelle (nomination à un poste de chef d'établissement ou d'inspecteur ou à un autre poste dans la fonction publique, éventuellement hors éducation nationale), une démission ou un décès. Le nombre de postes à pourvoir dans chaque académie peut être modulé en fonction de leurs besoins spécifiques et de diverses contraintes, notamment budgétaires. Ainsi la mise en place de la *révision générale des politiques publiques (RGPP)* a entraîné jusqu'en 2012 une réduction conséquente des effectifs enseignants qui a dû être répartie entre les académies.

Dans le cadre du mouvement interacadémique, le classement des candidats à affecter dans une académie repose sur l'utilisation d'un barème. Chaque candidat a la possibilité de formuler plusieurs vœux classés par ordre de préférence. Le barème permet d'attribuer un score à chacun de ces vœux (pour plus de précisions, voir l'encadré « Mobilité », *Note d'Information* 13.18, « La mobilité géographique des enseignants du second degré public »). Les candidats les mieux classés ont la possibilité d'être affectés dans l'académie demandée dans la limite du nombre de postes disponibles. Si un candidat peut obtenir plusieurs académies, il est affecté dans celle qu'il a le mieux classée. Les enseignants titulaires n'ayant pas suffisamment de points pour obtenir un de leurs vœux restent dans leur académie d'origine. Tous les néo-titulaires devant obtenir une affectation, ils peuvent être affectés dans une académie hors liste en fonction des besoins du service, dans le cadre d'une procédure d'extension des vœux.

Le mouvement interacadémique n'est pas le seul moyen d'être affecté dans une académie. Les enseignants peuvent également participer au « mouvement spécifique » qui leur permet de candidater sur des postes nécessitant des compétences particulières, éventuellement hors de leur académie d'origine. L'arbitrage entre ces candidats repose sur l'examen de leur *curriculum vitae*. Un mouvement au fonctionnement similaire permettant de candidater sur des postes situés en éducation prioritaire, le mouvement Éclair, a été mis en place en 2012. Il n'a pas été reconduit en 2013.

Méthodologie

Les regroupements d'académies présentés dans cette Note sont le résultat d'une classification ascendante hiérarchique. Cette technique statistique a permis de construire des classes en associant les académies présentant les caractéristiques les plus proches. La classification réalisée repose sur l'utilisation de variables se rapportant aussi bien à l'aspiration à la mobilité des enseignants titulaires de chaque académie qu'aux affectations obtenues et à leur rang par les titulaires et néo-titulaires dans le cadre du mouvement interacadémique. Le taux de mobilité* des enseignants, la part de titulaires et de néo-titulaires parmi les entrants ainsi que celles des retraités et des mobiles parmi les départs sont également utilisés, de même que l'ancienneté et l'âge moyens des entrants et sortants de chaque académie. Les principaux indicateurs mobilisés sont présentés dans le *tableau 1*.

Sources, champ, définitions

Sources

Les annuaires EPP utilisés dans cette étude sont des extractions des fichiers de gestion des personnels du second degré public réalisées par la DEPP au 1^{er} février de chaque année. Ils compilent des informations sur les affectations en cours et précédentes des enseignants et assimilés ainsi que sur leurs caractéristiques personnelles (sexe, âge, statut matrimonial, corps, ancienneté, position d'exercice, quotité...). Les annuaires permettent d'appréhender la mobilité réalisée globalement, tous mouvements confondus.

Les données de la direction générale des ressources humaines (DGRH) permettent d'isoler le mouvement interacadémique. Elles donnent accès à l'échelle académique au volume des demandes d'affectations des titulaires et néo-titulaires en premier vœu, à celui des demandes de sorties et des affectations effectivement réalisées ainsi qu'à la part de celles obtenues sur un premier vœu.

Champ

Personnels titulaires ou en cours de titularisation affectés en académie, enseignants et conseillers d'orientation ou d'éducation fonctionnaires du second degré public quelle que soit leur position d'activité. Les affectations ou réaffectations de stagiaires ne sont pas prises en compte, ainsi que la mobilité à destination ou à partir des vices-rectorats (Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna) et de l'étranger.

Définitions

Enseignants et assimilés : professeurs certifiés, agrégés, d'EPS, de lycée professionnel, de chaire supérieure, d'enseignement général de collège, conseillers principaux d'éducation et conseillers d'orientation-psychologues.

Néo-titulaire : enseignant ou assimilé, stagiaire devenu titulaire à l'issue du mouvement (moins d'un an d'ancienneté en tant que titulaire).

Titulaire : enseignant ou assimilé, titulaire avant et après le mouvement (un an et plus d'ancienneté en tant que titulaire).

Entrée : entrée dans une académie d'un néo-titulaire ou titulaire affecté dans une autre académie l'année précédente.

Sortie : sortie d'une académie d'un titulaire affecté dans une nouvelle académie l'année suivante.

Libération de poste : sortie, démission, évolution professionnelle (nomination à un poste de chef d'établissement ou d'inspecteur ou à un autre poste dans la fonction publique éventuellement hors éducation nationale), départ en retraite ou décès.

Taux de mobilité : rapport entre le nombre d'enseignants et assimilés quittant l'académie pour exercer dans une autre académie l'année suivante et le nombre d'enseignants et assimilés de l'académie initialement présents et toujours actifs l'année suivante.

TABLEAU 1 – Les principaux indicateurs de l'attractivité des académies en 2012

Académies	Part des titulaires de l'académie (1) (%)		Part des demandes de sortie formulées obtenant satisfaction (1) (%)	Rapport entre les demandes et d'entrée de titulaires (1)(2)	Rapport entre les demandes d'entrée et de sortie de titulaires (1)(2)	Rapport entre les entrées et les sorties de titulaires (1)	Part des premiers vœux parmi les entrées (1) (%)		Part des départs en retraite parmi les départs (%)	Part des mobilités parmi les départs (3) (%)	Part des néo-titulaires parmi les entrants (3) (%)	Taux de réussite des demandes d'affectation en premier vœu dans l'académie (1) (%)	
	demandant une nouvelle affectation	obtenant une nouvelle affectation					de titulaires	de néo-titulaires				néo-titulaires	titulaires
Rennes	0,7	0,5	64	15,5	6,6	99	96	71	14	14	14	29	27
Bordeaux	1,1	0,7	66	9,0	3,5	96	92	73	16	16	20	29	25
Toulouse	1,3	0,7	52	6,6	3,9	91	86	69	19	19	21	34	29
Montpellier	1,8	1,1	63	4,2	2,0	89	85	62	27	27	24	32	26
Corse	2,2	1,7	75	4,1	0,9	90	89	75	12	12	32	31	15
Paris	3,4	1,3	37	3,0	2,5	90	65	60	26	26	28	22	27
Poitiers	1,8	0,8	44	3,1	3,0	86	64	68	21	21	24	29	36
Limoges	2,7	1,1	41	1,9	1,6	75	60	63	28	28	17	21	26
Clermont-Ferrand	1,6	0,9	58	3,2	1,7	92	78	63	26	26	34	36	27
Nantes	1,8	0,9	50	3,0	2,6	85	77	65	22	22	30	45	37
Aix-Marseille	1,9	1,0	50	2,5	2,0	94	80	66	23	23	36	50	37
Lyon	1,9	0,9	51	2,3	2,1	92	91	60	26	26	31	41	43
Besançon	2,0	1,0	50	1,9	1,2	97	77	59	28	28	42	40	31
Grenoble	2,2	1,1	52	1,7	1,8	82	74	59	27	27	45	66	43
Strasbourg	2,0	1,0	49	1,7	1,7	89	79	68	22	22	43	43	44
Caen	2,7	1,1	42	1,5	1,3	85	78	57	29	29	37	41	32
Nancy-Metz	1,6	0,7	44	1,7	1,2	93	90	70	17	17	42	43	29
Lille	2,0	0,9	43	1,4	0,9	93	86	61	23	23	62	67	49
Nice	2,9	1,4	48	1,4	1,6	79	73	52	37	37	39	55	42
Rouen	3,0	1,1	37	1,8	1,0	88	74	53	32	32	50	64	58
Dijon	3,7	1,6	44	1,6	1,2	72	59	50	37	37	57	70	61
Orléans-Tours	5,4	1,9	35	2,7	0,9	75	59	50	40	40	50	66	67
Reims	4,9	1,9	40	5,0	0,4	68	57	46	43	43	62	67	57
Amiens	7,9	2,9	37	12,6	0,3	60	50	36	52	52	75	92	84
Versailles	11,6	3,5	30	21,1	0,3	59	41	32	56	56	82	99	97
Créteil	13,0	4,5	35	31,6	0,1	59	32	24	63	63	86	98	96
La Réunion	2,2	1,4	65	4,6	1,0	96	99	60	30	30	44	47	13
Martinique	3,6	2,0	54	1,1	0,6	86	96	58	36	36	59	54	25
Guadeloupe	4,6	2,6	55	1,1	1,6	54	96	57	35	35	30	84	56
Guyane	12,2	7,0	57	1,6	1,2	68	72	32	57	57	22	83	75

(1) Dans le cadre du mouvement interacadémique.

(2) Si supérieur à 1.

(3) Tous mouvements confondus.

Sources : MEN-MESR DEPP, DGRH